



Séance ordinaire du 11 novembre 2020

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et conseillère suivants :

MM. Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme Sandra Gilbert, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 14 octobre 2020
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 28 octobre 2020
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Administration générale

5. Chambre de commerce de Charlevoix : renouvellement du partenariat
6. Travaux de mise à niveau du réseau informatique : octroi d'un contrat à ISR

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

7. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
8. FRR (volet Projets spéciaux) : octroi d'une aide financière à un promoteur
9. MCC : renouvellement de l'entente de développement culturel
10. SMO L'Appui : contribution de la MRC aux projets de Place aux jeunes Charlevoix et Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA)
11. SDLE : dépôt du rapport d'activités (1^{er} juillet au 30 septembre 2020)

Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement

12. Octroi d'un contrat à la Coop de l'arbre pour des travaux d'entretien au LES de Saint-Placide (fermé)

Divers

13. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière à un promoteur
14. Adoption de la Politique MADA de la MRC de Charlevoix
15. Rapport de représentation
16. Affaires nouvelles
 - 16.1. Autorisation de signature de la convention de bail intervenant avec L'Association touristique de Charlevoix
17. Courrier
18. Période de questions du public
19. Levée de l'assemblée



178-11-20 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant le retrait du point 12 et l'ajout aux affaires nouvelles du projet d'ordre du jour, est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement.

179-11-20 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 soit adopté.

180-11-20 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 OCTOBRE 2020

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2020 soit adopté.

181-11-20 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 35100 à 35166	260 758,48
Paiements par dépôts directs - chèques # 618 à 666	581 278,70
Paiements Accès D - chèques # 954 à 960	1 252,63
Paiements préautorisés JG-1768-1769-1770-1771-1772-1788-1790-1791-1793-1794-1795	92 253,50
Salaires nets versés - rapport # 1033 à 1036	90 313,25
Total	1 025 856,56

Fonds local solidarité (FLS)

Total	4 950,86
--------------	-----------------

Chèque # 558

Fonds local d'investissement (FLI)

Total	4 810,47
--------------	-----------------

Chèques # 274 à 277

Fonds d'aide d'urgence

Total	15 000,00
--------------	------------------

Paiement AccèsD # 35

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants)

Total	6 772,50
--------------	-----------------

Chèque # 11448

MRC, FLS, FLI, Fonds d'aide d'urgence, Avenir d'enfants	Total	1 057 390,39
--	--------------	---------------------



QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
PG Solutions Inc.	CESA39388	5 050,85 \$
PG Solutions Inc.	CESA38100	8 977,24 \$
PG Solutions Inc.	CESA37854	36 912,72 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 15 octobre 2020 au 11 novembre 2020 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)	Total	4 879,17 \$
Chèques # 804 à 806		

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

**182-11-20 5- CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX :
RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite renouveler son partenariat avec la Chambre de commerce de Charlevoix;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Charlevoix a fait valoir qu'une contribution additionnelle est attendue afin d'assurer le maintien des services offerts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce de Charlevoix et que ce partenariat se traduise par les contributions suivantes :

- 2020-2021 : 4 000 \$;
- 2021-2022 : 4 000 \$ (indexé selon l'IPC au 31 octobre 2021);
- 2022-2023 : 4 000 \$ (indexé selon l'IPC au 31 octobre 2022).

QUE cette dépense, qui comprend la remise d'un prix au gala « Charlevoix reconnaît », soit imputée au budget des cotisations du SDLE.

QUE la MRC de Charlevoix octroie également une commandite ponctuelle de 1 000 \$ pour l'année 2020 à la Chambre de commerce de Charlevoix afin de compenser les impacts négatifs de la pandémie COVID-19, une dépense imputée au budget des dons et commandites du SDLE.

183-11-20 6- TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU RÉSEAU INFORMATIQUE : OCTROI D'UN CONTRAT À ISR

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix doit procéder à des travaux de mise à niveau de son réseau informatique, incluant la mise à jour et l'installation de serveurs, la restauration et la sauvegarde de données et la configuration de logiciels;

ATTENDU la proposition reçue par l'entreprise de réseautique Info Services Réseautek Inc. (ISR) au montant de 29 144 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE cette entreprise a une bonne connaissance du réseau informatique de la MRC et qu'il y a lieu de lui confier cette mise à niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie un contrat de 29 144 \$ (avant taxes) à l'entreprise ISR afin de procéder à la mise à niveau du réseau informatique, conformément aux actions prévues dans la soumission numéro 118 (présentée à la MRC le 6 octobre 2020).

QUE cette dépense soit répartie entre les départements de l'administration générale et de la sécurité incendie pour la mise à jour du serveur Première ligne, selon les actions estimées pour chacun des départements.

184-11-20 7- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à deux projets d'entreprises étudiés dans le cadre du FRCN;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable aux entreprises suivantes dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Implantation et démarrage d'une nouvelle entreprise	Les Montagnards de Charlevoix (Dossier no FS2008-543)	50 000 \$
Implantation et démarrage d'une nouvelle entreprise	Hydromel Charlevoix Inc. (Dossier no FR2011-549)	50 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

185-11-20 8- FRR (VOLET PROJETS SPÉCIAUX) : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les promoteurs qui souhaitent réaliser des projets spéciaux générant des retombées socioéconomiques (volet Projets spéciaux);

ATTENDU QUE le volet Projets spéciaux, dont l'aide maximale est fixée à 5 000 \$, est financé par le Fonds Régions Ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation formulée par le SDLE quant à l'octroi d'une aide financière à des promoteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE cette contribution de la MRC accordée pour le projet suivant soit imputée au volet *Projets spéciaux* du FRR :

Projet	Promoteur	Somme accordée
Soutien au développement de l'organisme : démarrage d'une boutique	Corporation des Métiers d'art en Charlevoix	5 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.



186-11-20 9- **MCC : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) prendra fin en mars 2021;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix entend renouveler l'entente de développement culturel couvrant les années financières 2021-2022-2023 avec le ministère;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire assortie à l'entente de développement culturel permet d'initier, de poursuivre, de soutenir et de réaliser des initiatives et projets culturels importants sur le territoire;

ATTENDU QUE la culture est un créneau de développement économique et social prioritaire pour la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE les membres du Conseil des maires ont pris connaissance du plan d'action triennal proposé par l'agente de développement culturel et prenant en considération les priorités issues des exercices de planification à l'échelle des municipalités locales et de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement .

QUE la MRC de Charlevoix confirme sa contribution financière à la réalisation de l'entente en injectant la somme de 30 000 \$ annuellement pour les années 2021, 2022 et 2023, une somme imputée au Fonds Régions ruralité.

QUE la MRC de Charlevoix, en tant que mandataire de l'entente, propose le portrait financier suivant pour les trois prochaines années de l'entente, un portrait qui résulte d'un partenariat entre la MRC et le MCC:

- MRC de Charlevoix : 90 000 \$ (soit 30 000 \$/année);
- MCC : 101 217 \$ (pour 3 ans);
- SÉPAQ : 1 000 \$ (pour 2021) ;

TOTAL : 192 217 \$ pour trois ans

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC toute entente intervenant en ce sens avec le MCC.

QUE la MRC de Charlevoix mandate la directrice générale, madame Karine Horvath, pour agir à titre de mandataire de la MRC dans le cadre du renouvellement de la présente entente.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Claude Rodrigue, directeur de la direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches au ministère de la Culture et des Communications.



187-11-20 10- SMO L'APPUI : CONTRIBUTION DE LA MRC AUX PROJETS DE PLACE AUX JEUNES CHARLEVOIX ET SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

ATTENDU la demande adressée par SMO L'Appui à la MRC de Charlevoix à titre de partenaire du projet Place aux jeunes Charlevoix pour 2020-2021 / 2021-2022 et 2022-2023 à raison de 5 000 \$ annuellement;

ATTENDU la demande adressée par SMO L'Appui à la MRC de Charlevoix à titre de partenaire du projet Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) pour 2020-2023, à raison de 5 000 \$ annuellement;

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de poursuivre son partenariat avec SMO L'Appui dans le cadre de ces deux projets qui contribuent à améliorer l'accueil de nouvelles populations;

ATTENDU les priorités d'action présentées à la MRC dans le cadre de la poursuite de ces projets pour les trois prochaines années;

ATTENDU QUE le versement de la contribution annuelle de la MRC de Charlevoix au financement de ces projets est conditionnel au dépôt d'un rapport annuel d'activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Gilbert et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte de contribuer pour une somme globale de 10 000 \$ annuellement (2020-2021 / 2021-2022 et 2022-2023) aux projets soumis par SMO L'Appui, dont 5 000 \$ pour Place aux jeunes Charlevoix et 5 000 \$ pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA), une somme imputée au budget des redevances éoliennes.

11- SDLE : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2020)

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020 a été transmis aux membres du Conseil et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE au cours de cette période.

188-11-20 12- OCTROI D'UN CONTRAT À LA COOP DE L'ARBRE POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU LES DE SAINT-PLACIDE (FERMÉ)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a demandé une proposition à la Coop de l'arbre afin de réaliser des travaux d'entretien sur le site de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Placide fermé depuis 2009;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires dans le cadre de la gestion post-fermeture du LES de Saint-Placide;



ATTENDU QUE ces travaux concernent notamment le débroussaillage du terrain, l'enlèvement d'arbres morts, le dégagement des chemins, des clôtures et des affiches à l'entrée du site et que l'estimé soumis par la Coop de l'arbre était fixé entre 8 400 \$ et 12 000 \$ (avant taxes), soit l'équivalent de 7 à 10 jours de travail;

ATTENDU QUE la facture finale de la Coop de l'Arbre s'établit à 10 716 \$ (avant taxes) pour les travaux réalisés entre le 27 octobre et le 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le paiement de la Coop de l'Arbre pour les travaux d'entretien réalisés au LES de Saint-Placide au montant de 10 716 \$ (avant taxes), une dépense imputée au budget réservé pour la gestion post-fermeture du LES.

189-11-20 13- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet intitulé « Développement social intégré (DSI) de Charlevoix », coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE le plan d'action du DSI comporte divers chantiers qu'il y a lieu de soutenir financièrement en vue d'en favoriser l'avancement, dont le chantier Habitation;

ATTENDU QUE la résolution numéro 98-06-20 adoptée à la séance ordinaire du 10 juin faisait référence à une somme additionnelle qui pouvait être octroyée à l'organisme Centr'Hommes pour 2021, advenant la nécessité d'investir davantage pour assurer la réalisation du projet de Maison d'hébergement;

ATTENDU QUE le comité de coordination recommande de verser une somme additionnelle de 22 890 \$ pour le projet de maison d'hébergement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire du DSI Charlevoix qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie une aide financière à l'organisme suivant pour le supporter dans l'avancement de son projet, associé au plan d'action du DSI Charlevoix:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Chantier Habitation		
Maison d'hébergement temporaire pour hommes en difficulté	Centr'Hommes	22 870 \$

QUE madame Émilie Dufour, conseillère en développement social de la MRC de Charlevoix, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée à ces promoteurs.



QUE madame Karine Horvath, directrice générale de la MRC de Charlevoix, soit mandatée pour signer toute entente relative à la présente avec les promoteurs, pour et au nom de la MRC de Charlevoix.

190-11-20 14- ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a amorcé en 2019 le renouvellement de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) qui a été soutenue financièrement par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE cette démarche a permis aux municipalités de la MRC de Charlevoix d'élaborer des politiques et des plans d'action spécifiques à leur réalité;

ATTENDU QUE l'objectif global de cette démarche est de permettre aux citoyens de vieillir tout en demeurant actifs au sein de leur communauté;

ATTENDU QUE la démarche s'est traduite par diverses activités de consultation publique : réunions du comité de suivi de la MRC permettant d'identifier les enjeux collectifs, activités de consultation sous forme de sondage téléphonique et distribution de sondages lors d'assemblées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'adoption du renouvellement de sa politique MADA 2020-2030 élaborée dans le cadre de la démarche.

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'adoption du plan d'action de la MRC (2020-2030) comportant des projets et activités dans les champs d'intervention suivants : *Habitation, Participation sociale, Respect et inclusion sociale, Engagement social et citoyen, Soutien communautaire et services de santé, Espaces extérieurs et bâtiments et Transport.*

15- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

GÉOPARC: monsieur Pierre Tremblay a participé à une rencontre du comité de suivi du projet où étaient également présents d'autres partenaires sollicités. Il précise qu'une présentation sera faite prochainement aux élus des deux MRC afin de discuter ensuite de leur implication dans sa réalisation.

COMITÉ MADA : madame Horvath mentionne que la Politique MADA est en cours d'adoption dans les municipalités locales et que prochainement aura lieu l'annonce officielle de l'adoption de la nouvelle politique avec l'ensemble des partenaires associés à la démarche.



16- AFFAIRES NOUVELLES

191-11-20 16.1- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE BAIL INTERVENANT AVEC L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX

ATTENDU le projet de convention de bail convenu avec L'Association touristique de Charlevoix concernant le renouvellement de l'espace de bureau loué au sein de l'édifice du 6, rue Saint-Jean-Baptiste, appartenant à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU les modalités convenues dans le cadre de cette convention de bail, incluant l'usage des lieux loués, le loyer, les inclusions et exclusions, les obligations des parties et diverses clauses usuelles;

ATTENDU QUE le loyer sera établi sur la base de l'IPC de l'année précédente, ou selon une augmentation minimale de 2 % advenant un IPC inférieur à 2 %, et pour lequel la valeur de référence au 31 décembre 2020 est de 500,68 \$ mensuellement, soit 6 008,16 \$ annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC la convention de bail intervenant avec l'Association touristique de Charlevoix dont la durée est de 36 mois (trois ans), commençant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023.

17- COURRIER

DIVERS

Lumen nous informe qu'ils sont fournisseur de matériaux électriques dans le projet Club Med Charlevoix.

Expo Québec Vert nous transmet leur Guide de l'exposition de novembre 2020.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

192-11-20 19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 22.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet